

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
 RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 12	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC. D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10

Cahors, le 19 Avril.

## LA CONTRIBUTION MOBILIÈRE

M. Jules Roche déposera sur le bureau de la Chambre, le jour de la rentrée, son projet de loi relatif à la transformation de la contribution mobilière. Il doit demander à la Chambre de modifier l'ordre de ses travaux tel qu'il a été réglé le jour de la séparation des Chambres, de manière à permettre la discussion immédiate des conclusions de son rapport. Il y a, en effet, nécessité absolue, tant pour le gouvernement que pour la Chambre, à être fixé sur le sort de ce projet le plus promptement possible, puisque le budget de 1888, tel qu'il est présenté par le ministre des finances, suppose ce projet voté et fait état, jusqu'à concurrence de 30 millions, de la transformation de la contribution mobilière.

Le gouvernement, de son côté, appuiera dans le même intérêt et pour la même raison la mise à l'ordre du jour de ce projet. Le rapport de M. Jules Roche conclut au rejet pur et simple du projet de M. Dauphin, en vertu d'un vote unanime de la commission. Voici quelques indications sur les motifs par lesquels le rapporteur justifie cette conclusion :

M. Jules Roche fait observer que par la présentation de ce projet, le ministre des finances a eu la prétention de répondre au vœu par lequel la Chambre a demandé que l'impôt sur le revenu fût introduit dans notre système fiscal. Or, suivant le rapporteur, cette prétention n'est pas fondée.

Pour le démontrer, M. Jules Roche détermine la pensée à laquelle la Chambre a obéi en exprimant le vœu. Cette pensée a

été, non de réaliser une innovation, car l'impôt sur le revenu existe déjà dans notre système fiscal. Les revenus de la terre, de la propriété bâtie, du commerce et de l'industrie, les valeurs mobilières sont déjà frappés par des contributions spéciales. A tel point que ces diverses branches du revenu paient 460 millions d'impôts, soit 60 millions de plus que ce que l'*income tax* produit en Angleterre.

Ce qu'a voulu la Chambre, c'est réformer l'assiette de l'impôt, de manière à mieux atteindre le revenu, c'est-à-dire à le frapper d'une manière plus juste; elle a voulu rétablir l'impôt d'une manière plus équitable, plus conforme aux facultés des contribuables.

Or, le projet Dauphin ne répond pas à cette condition. Il ne fait qu'établir un impôt de superposition en prenant pour base celle des contributions qui, dans sa forme actuelle, est la plus contestable. La Constituante, en effet, n'avait fait, ainsi que le constate le rapporteur, de la contribution mobilière qu'un moyen d'atteindre les revenus qu'elle n'avait pas pu imposer directement. Par suite d'une fausse application du législateur, cette législation a été appliquée, dans la suite, à tous ceux qui payaient déjà la taxe sur le revenu sous d'autres formes : contribution foncière, patente, etc.

Le projet Dauphin aggrave cet état de choses en rendant l'inégalité plus choquante encore.

Le rapporteur fait enfin observer que le ministre des finances n'a pas présenté ce projet formellement, comme un projet d'impôt sur le revenu. Le mot n'est prononcé ni dans l'exposé des motifs, ni dans le dispositif. Ce n'est qu'ultérieurement et sous l'em-

pire de considérations politiques et parlementaires que le ministre a été amené à représenter ce projet comme une tentative d'application d'impôt sur le revenu. Mais, en fait, il n'en est rien.

Le rapporteur ajoute que la Chambre ne s'y est pas trompée et que dans ses bureaux elle a été unanime à repousser le projet. M. Jules Roche présente enfin une critique du projet en lui-même; il se prononce contre la transformation de la contribution mobilière en impôt de quotité; s'élève contre la prétention de considérer le loyer comme l'indice certain de la faculté du contribuable et conclut au rejet pur et simple du projet.

Quant à ce qu'il convient de substituer à ce projet, le rapporteur déclare que la commission dont il est l'organe n'a pas considéré qu'elle eût pour mission de présenter un nouveau système fiscal. Elle reste dans les termes du mandat limité qu'elle a reçu en se bornant à statuer sur un projet déterminé sans se préoccuper des conséquences de sa décision au point de vue budgétaire.

## INFORMATIONS

**Budget des cultes.** — La commission du budget a nommé tous ses rapporteurs, à l'exception d'un seul, celui des cultes. Par 17 voix sur 33, la commission a réservé cette nomination jusqu'à ce qu'une discussion générale ait fait connaître s'il y a dans la commission une majorité pour le maintien ou pour la suppression du budget des cultes.

L'examen attentif de l'opinion des membres de la commission fait prévoir qu'il y aura une majorité favorable à la suppression. Cette question se lie d'ailleurs directement à celle de l'abrogation du Concordat, et de l'établissement des mesures pré-

Le Camerons, debout à l'arrière, comptait avec impatience les secondes qui s'écoulaient. Sa victime était lente à venir. Sambo sifflait un air sur le pont...

Quarante forbans, la hache au poing, attendaient dans le faux-pont. Les quatre caronades de douze, rentrées en dedans, étaient chargées jusqu'à la gueule. Les sabords fermés dissimulaient tout: un prélat recouvrait la pièce à pivot de l'avant et six hommes, couchés à plat ventre dans le grand canot, gardaient le silence de l'attente.

L'espace qui séparait les deux navires diminuait sensiblement...

Comme nous l'avons dit, le temps était magnifique, et pour se garantir des ardeurs du soleil déjà haut sur l'horizon, les trois-mâts venait de faire ses tentes. Les passagers, au nombre desquels se trouvaient trois femmes et deux filles de huit à dix ans, étaient réunis sur le gaillard d'arrière.

La rencontre d'un navire en pleine mer, par un temps ordinaire, procure toujours une émotion agréable; cela distrairait un peu de l'ennui qui s'attache forcément à la monotonie d'un long voyage. Aussi chacun attendait-il avec impatience le moment de voir la goëlette de plus près.

Les hommes causaient avec le capitaine, flamand d'origine, qui avait appelé son navire « Lucia-Jenny », du nom de ces deux petites filles qui jouent avec leur mère au pied du mât d'artimon; car cette jeune femme, aux yeux pleins de douceur, souriante, heureuse auprès de ces enfants, était la femme du capitaine.

Cette petite famille vivait là tout modestement,

paratoires à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On sait qu'il existe à la Chambre une commission de 22 membres chargée d'élaborer ces mesures préparatoires.

Cette commission a six membres communs avec celle du budget: son président M. Boyssset, et MM. Yves Guyot, Pichon, Raynal, Millerand et Sigismond Laeroix.

Ces membres, ou du moins la plupart d'entre eux, vont essayer d'établir une corrélation entre les travaux des deux commissions sur cette question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

La commission du Concordat qui, déjà avant la séparation des Chambres, s'est prononcée en faveur du principe de la séparation, a décidé de présenter le plus promptement possible à la Chambre un projet de loi pour régler la situation de l'Eglise, dans le cas d'abrogation du Concordat.

Le président M. Boyssset, a mis à profit les quelques jours qui viennent de s'écouler depuis l'inter-ruption de la session pour rédiger un contre-projet qu'il a fait autographier et distribuer à tous les membres de la commission.

Ceux-ci vont étudier ce contre-projet pendant les vacances, formuler leurs observations et se préparer à reprendre la discussion en séance générale de la commission dès la rentrée de la Chambre.

De la sorte, il sera possible de saisir la Chambre simultanément des conclusions de la commission du budget des cultes et de celles de la commission du Concordat tendant à fixer la situation de l'Eglise dans l'hypothèse peu vraisemblable de la séparation.

**Sabre d'honneur.** — Les journaux russes annoncent que plusieurs officiers russes sont sur le point de se rendre à Paris, pour remettre au général Boulanger le sabre d'honneur acheté par souscription.

C'est un magnifique sabre circassien dont la poignée, des deux côtés, est couverte de brillants et d'autres pierres précieuses. Sur la lame sont gravés ces mots :

*Au général Boulanger, la Russie.  
 Vive la France! Vive la Russie!*

**Election législative de l'Eure**  
 MM. Milliard, républicain, 40,927 voix (élu).  
 Mettais-Cartier, conserv., 38,145 —

heureuse d'une existence si calme, au milieu d'une liberté si grande!

— Capitaine, dit un passager, la goëlette a viré de bord.

— C'est juste, répond l'homme de mer. J'avais cru cependant qu'elle courrait grand large... Je me serai trompé.

Non, il ne s'était pas trompé. C'était bien la marche de la *Lowe* avant de virer de bord. Le lecteur doit s'en souvenir. Le capitaine ajouta :

— C'est une goëlette américaine sans doute, qui louverait pour remonter la côte jusqu'à Talcahuana, ou jusqu'aux îles Chiloe.

— Quel magnifique bateau! dit un deuxième passager. Ses voiles sont d'une blancheur éclatante.

— Je ne pense pas que nous puissions la gagner de vitesse: sa coque est d'une finesse, d'une toniture irréprochables; ses extrémités sont délicates comme le tranchant d'une coquille de nacre. Ce navire doit marcher comme un dauphin...

Et en se tournant vers l'officier de quart :

— Lieutenant, commanda-t-il, faites hisser le pavillon.

Dès que les couleurs belges flottèrent à la corne de la *Lucia-Jenny*, la goëlette hissa lentement à son grand-mât le pavillon des Etats-Unis.

— J'en étais sûr, dit le marin, l'œil le moins exercé ne saurait se tromper à cette construction américaine.

— Vous aviez raison, capitaine... mais nous la gagnons de vitesse.

Effectivement, les deux navires n'étaient plus qu'à une demi-portée de carabine l'un de l'autre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27

## Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XIII

NAVIRE DEVAINT!

— Peut-être.  
 — Je tiens une idée. Le résultat te permettra, je pense, de t'accroupir aux pieds de ta captive.

Les deux écuméurs se rapprochèrent encore.

— Je l'écoute, dit le Camerons.

— Voici : Je prends un instant ta place, ton nom, et je me rends auprès d'Elle. Là, je parle, j'agis de manière à bien la persuader qu'elle est entre les mains d'un bandit impitoyable. Dès que cette barque, là-bas, ne sera plus qu'à un mille de nous, tu feras crier : Navire devant! Je m'éloignerai d'elle aussitôt en lui suspendant une menace sur la tête... Après nous être emparés de ce navire, nous reverons faire un simulacre de combat sur notre pont, comme si le navire lui-même nous prenait à l'abordage. Je suis vaincu. Tu deviens le sauveur de dona Melita.

— Je comprends, dit le Camerons.

— Ceci fait, reprend Sambo, comme tu dois garder la *Lowe*, il te faut une raison plausible pour cela. Au moment donc de prendre ta prise à la remorque, tu t'aperçois que le feu est dans ta cale; il est impossible de l'éteindre, et tu aban-

donnes ton malheureux navire à la merci des flammes.

— Rien de plus simple, dit le Camerons en souriant, le reste me regarde.

Et il tendit la main à Sambo, ajoutant :

— Tu es un maître-fourbe.

— Tu me flattes, répliqua celui-ci du bout des lèvres.

On a vu, dans le chapitre précédent, de quelle manière Sambo s'était acquitté de sa besogne. Le cri : Navire devant! venait donc à peine de retentir qu'il apparaissait sur le pont.

Le navire n'était plus qu'à un mille; dans une lofee, il laissa voir ses trois-mâts. Un joli vent de sud gonflait ses voiles, l'inclinait sur le côté; à son avant, jusques sous le buste, l'écume jaillissait autour de sa coque.

Pas un nuage; le ciel, d'un bleu pâle, déteignait sur l'eau; les fous, les pailles-en-queues accouraient de l'horizon, volaient curieusement autour de la mâture.

La *Lowe* orienta alors ses voiles, serra le vent quelques minutes et vira de bord à un demi-mille du trois-mâts; de telle sorte que c'était, maintenant, celui-ci qui semblait donner la chasse à la goëlette. La tactique de pirate était simple : Au lieu de continuer sa route, pour être obligé de virer de bord au moment de l'attaque, il allait se laisser gagner de vitesse par sa proie sans déflance, afin de la saisir plus commodément au passage.

La *Lowe*, qui trouvait rarement des coureurs capables de lui tenir tête, diminua de voile, ou, du moins, paralisa adroitement la force de sa voilure.



**Election de Toulouse**

M. Duboul, conservateur... 51,476  
M. Calvinhae, radical... 49,378  
Il y a ballottage.

**Députés territoriaux.** — Le ministre de la guerre a décidé que les députés faisant partie de l'armée territoriale ne seront pas convoqués pour la période d'exercices.

**Ligue des patriotes.** — A la suite d'un deuil récent, et pour des raisons de famille, M. Paul Déroulède, a donné sa démission de président de la Ligue des patriotes.

**Episcopat.** — Sur la proposition de M. Goblet, M. Jules Grévy a signé plusieurs décrets aux termes desquels sont nommés :

- Archevêque de Lyon, M. Foulon, archevêque de Besançon ;
- Archevêque de Besançon, M. Duceillier, évêque de Bayonne ;
- Evêque de Bayonne, M. Fleury-Hottot, évêque de Digne ;
- Evêque de Digne, M. Mortier, vicaire général de Cambrai ;
- Archevêque d'Auch, M. Gouzot, évêque de Gap ;
- Evêque de Gap, M. Blanchet, vicaire général de Bourges ;
- Evêque du Puy, M. Fulbert Petit, vicaire général de la Rochelle ;
- Evêque de Laval, M. Maréchal, curé de Corbeil.

Le président de la République a également signé, sur la proposition de M. Goblet, un décret portant réorganisation de l'administration des cultes. Aux termes de ce décret la direction générale des cultes est supprimée et remplacée par une simple direction, dont le titulaire, M. Bousquet, est en fonction depuis plusieurs mois. Ce décret réduit en outre le personnel des bureaux de l'administration des cultes.

**Loyson.** — Hyacinthe Loyson est assez sérieusement malade.

**Taylor.** — Plusieurs journaux annoncent que la démission de M. Taylor, chef de la sûreté à Paris, est prochaine pour raison de santé.

**Le « Victoria ».** — Un scaphandrier anglais a exploré la Victoria et n'a trouvé aucun cadavre.

**Alger.** — Dimanche, à Kouba, a eu lieu l'inauguration du monument du général Marguerite.

Grande affluence ; il y avait le Maire de Kouba, le conseiller général Jean Aicard, et le général Delebecque.

M. Tirman et M. Granet ont prononcé une allocution rendant hommage aux grandes qualités et au courage, à l'esprit et au cœur du général.

**La guerre au Maroc.** — Les avis du Maroc disent que le sultan fait de grands préparatifs de guerre. La moitié de la population adulte serait mobilisée.

**Les préparatifs en Allemagne.** — Depuis Pâques, on travaille plus activement à la fabrication d'armes de Spandau. On a prolongé la présence à l'usine de deux heures, et l'on travaille tous les jours depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

**Un aimable anarchiste.** — Samedi soir, à 9 heures, un individu s'arrêtait rue Montmartre, 122, devant le magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. Verrière, et, s'armant d'un marteau, brisait la glace de la vitrine en criant à tue-tête : « Vive l'anarchie ! »

D'après leurs allures, le trois-mâts devait passer au vent de la goelette.

— C'est étonnant, dirent les passagers, ce navire n'a pas de nom.

— C'est une originalité de Yankee, répondit le capitaine.

La Lucia-Jenny, gagnant du terrain, se trouva bientôt par le travers de la Louve. Mais comme elle était au vent, personne, de son bord, ne pouvait voir ce qui se passait derrière les bastingages du pirate, à cause de son inclinaison.

Le capitaine flamand le hêla :

— Ohé ! du navire, ohé !

Un homme, de haute taille, debout à côté du timonier de la goelette, répondit : Holé !

— D'où venez-vous ?

— De Valparaiso.

— Où allez-vous ?

— Aux îles Chiloe.

— Votre nom ?

Le capitaine de la goelette n'entendit probablement pas cette dernière question, car il s'écria :

— Bordez la grand'voile ! Changez la trinquette !

Cinq hommes, prêts à la manœuvre s'élançèrent : la Louve s'inclina davantage, et, obéissant à l'impulsion de son gouvernail, l'ofa de manière à venir ranger de très-près la Lucia-Jenny.

— D'où venez-vous ? demanda à son tour le pirate.

— Du Callao.

— All is right (ça va bien) dit le faux Améri-

— Ce disant, il essayait de s'emparer des objets placés en vitrine. Mais les passants l'ont arrêté et remis aux mains des gardiens de la paix, qui ont conduit au commissariat de la rue d'Aboukir cet anarchiste amateur de bijouterie.

**Tirages d'obligations**

**VILLE DE PARIS**

Dimanche matin, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 72<sup>e</sup> tirage de l'emprunt municipal contracté par la Ville de Paris en 1869.

Il a été extrait de la roue quinze numéros, qui ont droit, dans l'ordre de sortie, aux lots suivants :

Le numéro 553,248 gagne 200,000 fr.  
Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 fr. : 1,518 — 425,775 — 664,668 — 619,963.  
Les dix numéros suivants chacun 1,000 fr. : 453,801 — 38,416 — 86,680 — 71,351 — 585,806 — 251,571 — 431,413 — 75,367 — 92,043 — 169,928, soit un total de 250,000 francs.

**VILLE DE LYON**

Le tirage des obligations de l'emprunt de la ville de Lyon de 1880, a eu lieu le 15 avril.

Le numéro 327,730 gagne 50,000 fr.  
Les numéros 175,377 — 249,704 — 447,342 et 542,973 gagnent chacun mille francs.  
50 autres numéros sont remboursables à 200 fr. et 10,376 autres à 100 fr.

**VILLE DE MARSEILLE**

On a procédé le 15 courant au tirage des obligations de l'emprunt de Marseille de 1877.

Le numéro 133,131 gagne 100,000 fr.  
Les numéros 103,098 — 182,036 — 12,490 et 109,975 gagnent chacun dix mille francs.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Le Conseil général du Lot** a ouvert sa session hier, lundi. Rien d'important à signaler. Beaucoup de conseillers n'assistèrent pas à la séance d'ouverture.

Une pétition, signée d'un certain nombre de commerçants de la ville, protestant contre l'élévation des droits d'octroi sur la truffe, a été déposée sur le bureau.

**Election de Souillac.** — M. Faurio a été élu, dimanche, conseiller général du canton de Souillac, avec une majorité de 473 voix.

**La question des sous-préfetures.** — M. Goblet, président du conseil et ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets le télégramme suivant :

« La commission saisie du projet de loi sur les sous-préfetures, n'ayant pas demandé que les Conseils généraux fussent consultés, vous n'avez à prendre aucune initiative. Si la question est soulevée au cours de la prochaine session, je vous prie de vous borner à faire connaître que le gouvernement considère qu'il s'agit d'une matière d'administration générale et que les Conseils généraux ont toute liberté d'en délibérer pour formuler des vœux. »  
GOBLET.

**Chemin de fer de Montauban à Brive**

La République de la Corrèze fait un chaleureux appel en faveur de l'achèvement de cette ligne. Nous nous associons pleinement aux conclusions de notre confrère.

Et comme si la goelette n'eût attendu que cette phrase pour s'éloigner du trois-mâts, elle évolua rapidement sur elle-même en décrivant un cercle d'écume, reprit bâbord-amures, hissa toutes ses voiles, et continua sa route à l'ouest, en laissant l'équipage et les passagers du trois-mâts dans l'étonnement.

— Ces Yankees sont tous les-mêmes ! dit le capitaine en haussant les épaules.

Ah ! il ne se doutait point à quel horrible danger venait d'échapper la Lucia-Jenny, ainsi que cette petite femme blonde, qui jouait avec deux enfants au pied du mat d'artimon...

Toutefois, la surprise de l'équipage de la Louve n'était pas moindre. Les bandits regardaient leur capitaine avec stupéfaction, car ils le connaissaient trop bien pour savoir qu'un revirement pareil ne pouvait être amené que par de graves raisons.

Le Camerons appela Sambo, et, tendant une main vers le Sud, il lui donna sa lunette d'approche.

— Regarde, dit-il.

— Il était temps ! reprit le lieutenant avec une grimace.

Tous les yeux se fixèrent du même côté : un navire, qu'on n'avait pas vu jusqu'alors, mais dont la coque apparaissait déjà, s'avançant rapidement vers la Louve. A sa voilure régulière, aux proportions de ses mats, à sa tournure, il était facile de reconnaître une frégate.

La Louve, toutes ses voiles dehors, volait comme une flèche.

— Navire du diable ! disait le Camerons,

Pourquoi le conseil général, d'un commun accord avec celui des départements voisins ne joindrait-il pas ses efforts à ceux d'adjoints pour appeler, par l'émission d'un vote semblable sur cette question, l'attention de M. le ministre des travaux publics ?

On nous objectera peut-être que ce vote a déjà été émis, à plusieurs reprises, par ces assemblées et ce en pure perte ; que son renouvellement ne pourrait qu'avoir le sort des précédents, c'est-à-dire lettre morte.

Nous ne pensons pas qu'il puisse en être ainsi, d'abord parce que la situation actuelle des travaux, qui dure depuis trop longtemps déjà, ne saurait s'éterniser, ensuite, parce que nous voyons des questions, d'une bien moindre importance que celle-là, obtenir une solution ou tout au moins une réponse explicative.

Nous ne reviendrons pas sur le triste spectacle qu'offrent des travaux commencés depuis si longtemps, pour lesquels tant de millions ont déjà été dépensés, et dont l'intérêt vient grever encore, sans nul profit pour personne, le budget si lourd qui pèse sur la France entière.

Nous espérons donc que, grâce à l'intervention de nos élus, l'opinion publique, si justement inquiète, sera enfin fixée sur les causes qui laissent en suspens les travaux exécutés dans nos pays.

Nous saurons quelle confiance l'on doit accorder aux broits suivant lesquels la livraison si souvent promise a été constamment retardée.

Et si quelque cause que nous ignorons s'oppose à ce que, de longtemps encore, satisfaction nous soit donnée, il nous sera toujours avantageux de la connaître, et de sortir ainsi d'une trop longue période d'attente et d'illusions toujours déçues.

**Banquet du 131<sup>e</sup> territorial.** — Le 2 avril au soir, les officiers du 131<sup>e</sup> territorial offraient à leur excellent colonel, M. Guillard et au sympathique et brave commandant, Guiraudies-Capdeville, un banquet à l'Hôtel du Palais-National.

Au dessert, divers toasts ont été portés. M. le commandant Guiraudies-Capdeville, en termes élevés, a porté la santé du digne colonel du 131<sup>e</sup> territorial en l'assurant du respect et de l'affection du corps d'officiers et en affirmant avec énergie le dévouement de tous à la cause sacrée de la patrie.

M. le colonel Guillard, d'une voix visiblement émue, a remercié le digne interprète des officiers de son régiment des nobles sentiments qu'il avait si bien exprimés et, en quelques mots heureux, il a tracé le devoir de chacun : travailler sans relâche pour être constamment à la hauteur de ses fonctions et de ses devoirs et être toujours prêt à se sacrifier pour le grand jour où la patrie aurait besoin de tous ses enfants.

M. le capitaine-major Koche, un Alsacien de Freschwiller, s'est ensuite levé et a demandé, en sa qualité d'Alsacien, à boire à l'armée et à son chef éminent, le général Boulanger.

Nous n'avons pas besoin de dire si tous les convives ont bien accueilli ce toast.

Se levant tous dans un même élan, ils se sont écriés d'une seule voix : A la France ! A l'armée nationale !

**Armée territoriale.** — Les compa-

gnies territoriales n'ont pas d'adjutant.

Le ministre de la guerre a prescrit de pourvoir progressivement à ces emplois.

En passant dans la réserve, les meilleurs sous-officiers libérés, sont promus adjutants.

Ils accompliront dans ce grade la première période d'instruction de 28 jours ; on verra alors s'ils peuvent faire de bons sous-lieutenants de réserve.

Ceux dont l'aptitude aura été bien constatée obtiendront l'épaulette dans la deuxième période.

Le recrutement des officiers de réserve laissait à désirer ; le passage par le grade d'adjutant de réserve constituera un stage excellent pour l'élite des sous-officiers libérés.

**Sommiers militaires.** — Le ministre

de la guerre vient de décider :

1<sup>o</sup> Afin que l'emploi du sommier élastique qui pourra être choisi en vue du couchage des troupes, à la suite du concours ouvert le 28 février dernier, ne laisse rien à désirer sous le rapport du calorique, les inventeurs sont invités à présenter à l'administration de la guerre, avant le 30 avril 1887, un objet pouvant servir d'isolateur, c'est-à-dire étant susceptible d'empêcher les couches d'air ambiantes d'arriver jusqu'à la face inférieure du matelas.

Les isolateurs pourront être présentés même par des personnes ne déposant pas des modèles de sommiers ;

2<sup>o</sup> Si l'inventeur du système d'isolateur qui aura été choisi, après expériences préalables, s'il y a lieu, n'appartient pas à l'armée, il lui sera attribué une prime spéciale de 2,000.

Si certaines dispositions présentées par d'autres systèmes paraissent susceptibles d'être adoptées pour la confection du type définitif, les inventeurs de ces derniers modèles recevront chacun une prime de 500 fr. à l'exclusion de toute autre indemnité ;

3<sup>o</sup> Toutes les autres conditions fixées par l'arrêté ministériel du 28 février 1887, pour le choix d'un sommier élastique, sont applicables à la présentation des systèmes d'isolateurs, notamment en ce qui concerne le lieu du dépôt, la qualité de Français des déposants et leur déclaration écrite de renoncer, en échange des primes qui leur seraient allouées, à se prévaloir, vis-à-vis de l'administration de la guerre, des brevets dont ils pourront être détenteurs.

**Une nouvelle intéressante pour les Saint-Cyriens.** — Le général Boulanger a décidé d'envoyer toute l'Ecole de Saint-Cyr au camp de Châlons pendant une quinzaine de jours.

Le général Tramond, commandant l'Ecole, et tout le personnel des officiers instructeurs se transporteront là-bas. On exercera les élèves au maniement du nouveau fusil à répétition, au tir à longue portée, etc.

La date n'est pas encore fixée, mais le départ aura lieu sans doute, le 5 août, et le retour à Saint-Cyr le 20 du même mois.

A cette époque, tous les examens sont terminés.

**Caserne de gendarmerie.** — Dans la séance du 19 août 1886, le Conseil général du Lot, a décidé que l'administration

à de mortelles angoisses.

— O mon Dieu ! disait-elle, plutôt avec un accent de douleur que de reproche, qu'ai-je fait pour mériter un sort si cruel ? N'ai-je donc évité un danger que pour retomber dans un autre ?...

Elle priait ainsi, et les menaces de Sambo qu'elle avait pris pour le Camerons, revenaient sans cesse à son esprit... Tout à coup le petit indien reparut. Sa bonne figure était rayonnante.

— Ozinari ! s'écria imprudemment Melita. D'un geste, l'enfant lui imposa le silence. Puis s'approchant d'elle sur la pointe des pieds, il murmura d'une voix si basse, que la jeune fille pouvait à peine l'entendre.

(A suivre).

Nous commencerons, dans notre prochain numéro, une Nouvelle des plus émouvantes, due à la plume élégante et profondément honnête d'un de nos amis, M. Albert Dehez, rédacteur au Siècle. Le héros est encore un de ces revenants de 1870, un de ces victimes de la guerre, qui réparassent après de longues années de captivité, trouvent leur foyer occupé par d'autres, leur femme remariée, jusqu'à leur souvenir effacé... et qui se demandent ce qui leur reste à faire dans la vie...

L'excellent romancier donne, dans ces quelques pages, toute la mesure de son talent d'écrivain et de penseur. Nos lecteurs liront cette œuvre avec intérêt : elle a pour titre :

**La Résurrection de Jean Thérie**



présenterait à la prochaine session, l'acte conditionnel de vente de la caserne de gendarmerie de Cahors.

Notre compatriote, M. de Boysson, sous-intendant militaire à Rodez, est nommé au même titre en Tunisie.

Notre compatriote, M. Gratacap, aspirant répétiteur au lycée de Bordeaux, est nommé maître répétiteur audit lycée.

**Sociétés savantes.** — Par décision de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, le 25<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le 31 mai prochain.

Les journées des mardi 31 mai, mercredi 1<sup>er</sup>, jeudi 2 et vendredi 3 juin, seront consacrées aux travaux du congrès, et le samedi 4 juin, M. le ministre présidera la séance générale.

**Exposition de 1889.** — Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, vient de prescrire les rectifications et adjonctions ci-après à l'arrêté du 11 mars 1887, portant nomination des membres des comités d'admission :

Sont portés dans la classe 47. *Cuirset peaux* : MM. Bore, fabricant de maroquin, membre du conseil des prud'hommes ;

Le Bastard, sénateur ;

Pinault, député, fabricant tanneur à Rennes.

M. Bore est un de nos compatriotes. Il a créé à Paris l'industrie du maroquin, et ses produits, primés dans toutes les expositions universelles, sont recherchés du monde entier.

**Vire.** — Une élection de conseiller municipal a eu lieu dimanche, en remplacement de M. André, décédé.

M. Frédéric Bercegol a été élu par 74 voix. M. Rives en a obtenu 67.

**L'émigration.** — Un fait sans précédent se passe dans notre département. Une dizaine d'habitants des communes de Labastide-Marnhac et de St-Germain, se sont embarqués dimanche, à Bordeaux pour Buenos-Ayres.

**Fargues.** — Pendant l'orage de mardi dernier, une assez grande quantité de grêle est tombée dans cette commune.

Les arbres en fleur ont subi des dégâts.

**Foire de Prayssac.** — La foire de Prayssac a été belle ; les cours sur les bœufs étaient à de bas prix ; les moutons étaient au cours des foires précédentes ; les porcs étaient chers.

La volaille se vendait de 0,45 à 0,55 la livre ; les lapins, 0,20 la livre ; les oisons, de 2,45 à 3,50 la paire.

Le blé, de 15,50 à 16 fr. les 80 litres ; le maïs, de 8 fr. à 8,50 les 80 litres.

**Foire de Montcabrier.** — La foire de Montcabrier a été belle, mais le cours des bestiaux était en baisse et les transactions ont été de peu d'importance.

Les moutons ou brebis étaient à de bas prix ; les porcs étaient chers.

**Faits Divers**

**L'affaire Pranzini.** — Une déclaration des plus graves s'est produite samedi dans des circonstances singulières :

Au numéro 34 de la rue Montaigne, presque en face de la maison où a été commis le triple assassinat, M. Moutane, officier de la marine, avait reçu dans une discussion conjugale un coup de revolver de sa femme. Pendant qu'on le soignait, M. Moutane, en proie à une forte fièvre, et craignant peut-être que l'extraction de la balle n'amènât des complications mortelles, a fait à sa femme et aux amis qui l'entouraient la déclaration suivante :

« Je suis au regret... de n'avoir pas informé la justice d'une étrange particularité concernant le triple assassinat du numéro 17 de la rue Montaigne ; mais, ne me souciant pas de déposer devant la cour d'assises, j'ai gardé jusqu'à présent ce détail que j'aurais dû révéler dès le premier jour. »

Dans l'entourage du blessé, on écoutait anxieusement, car on ne comprenait pas comment M. Moutane pouvait être mêlé à ce crime. M. Moutane rassura son monde et continua ainsi :

« Le 17 mars, à six heures du matin, je sortais de chez moi tenant dans mes bras deux petits bateaux-modèles de navires de commerce, que je voulais porter à un de mes collègues de la marine marchande, et je regardais de tous côtés pour guetter un cocher de fiacre au passage.

Je me trouvais au coin de la rue Rabelais, en face le n° 17 de la rue Montaigne, lorsque j'aperçus sur le trottoir deux individus ; l'un blond, coiffé d'un chapeau rond, couleur café au lait, vêtu d'un pardessus marron, le col relevé ; l'autre était plus petit, très brun de cheveux, avec moustaches noires, le teint basané, coiffé également d'un chapeau rond, mais noir, et vêtu d'un complet en drap foncé.

« Les traits de ces individus paraissaient bouleversés et me frappèrent. — Bien sûr, me dis-je, ces deux individus viennent de faire un mauvais coup.

« Un cocher vint à passer à ce moment, et je l'appelai pour monter dans sa voiture, lorsque les deux individus se précipitèrent à la portière de droite, l'ouvrirent pour y monter pendant que je montais par la portière de gauche.

« — Mais nous prenons la voiture, s'écriait l'homme blond ; c'est nous qui avons arrêté le cocher.

« — Non, Messieurs, répliqua le cocher, c'est Monsieur, et je ne vous prends pas.

« L'homme blond et l'homme brun, qui avaient sans doute un grand intérêt à ne pas engager de discussion, se sauvèrent du côté du faubourg Saint-Honoré, pendant que la voiture s'éloignait avec moi. »

Les parents et amis de M. Moutane furent d'avis qu'il informât, sans tarder, M. Guillot, juge d'instruction ; car il leur paraissait évident que les deux individus n'étaient autres que Pranzini et son complice.

M. Guillot, prévenu samedi à deux heures, s'est rendu près du blessé avec son greffier, M. Talagran, et l'agent Lasserre. M. Moutane a confirmé à M. Guillot, l'importante déclaration qu'il avait faite, la veille, à son entourage.

M. Guillot a montré à M. Moutane la photographie de Pranzini, et le blessé s'écria aussitôt : « C'est l'homme blond, à barbe entière, avec le chapeau rond couleur café au lait. »

Pranzini sera probablement amené devant M. Moutane et confronté avec lui.

Un garçon de café de l'Eden prétend avoir servi, le soir de l'assassinat de Marie Aguetant, des consommations à cette fille. Elle était, affirme-t-il, accompagnée de Pranzini avec lequel elle est, d'ailleurs, partie.

« C'est M. Deschamps qui a fait dans l'appartement de la rue Montaigne, avec M. Guillot, l'inventaire des bijoux de la victime.

Le Temps reçoit de son correspondant de Marseille la dépêche suivante :

« Le parquet sait exactement maintenant que les bijoux expédiés hier ont été trouvés depuis vingt jours environ ; quant au point où ils ont fait leur trouvaillie, les égoûtiers sont toujours en désaccord. »

« Le Petit Niçois raconte que la recette principale des postes de Nice a reçu avant-hier, de New-York, une lettre « l'adresse de Pranzini. » Cette lettre a été transmise au parquet, qui s'est empressé de la faire tenir au juge d'instruction, à Paris. C'est la deuxième lettre envoyée de New-York que le parquet fait saisir depuis l'arrestation de Pranzini.

« M. Deschamps, le bijoutier du Palais-Royal, a été appelé aujourd'hui au cabinet de M. Guillot, juge d'instruction, qui lui soumettra les bijoux retrouvés à Marseille.

D'après les nomenclatures publiées par les journaux, ce bijoutier et son associé M. Tixier sont convaincus que ces bijoux ne sortent pas de leur magasin.

Ils n'ont vendu à l'ami de Marie Regnault son factore, au nom de M<sup>me</sup> de Montille, que des bijoux de grande valeur tels que pendants d'oreille en brillants et rivière de diamants.

Les bijoux qui viennent d'être présentés par M. Guillot à M. Deschamps n'ont pas été vendus par lui et n'ont pas appartenu à M<sup>me</sup> de Montille. M. Guillot vient d'apprendre qu'ils étaient la propriété d'une dame de Marseille, à qui ils ont été volés, il y a longtemps.

« Une dépêche de Berlin du 16 avril, annonce que M. Goron, sous-chef de la sûreté, a été reçu jeudi matin à 10 heures par M. Herbet, ambassadeur de France.

Dès que les autorités judiciaires ont été prévenues de son arrivée, elles se sont empressées d'ordonner des recherches.

On saura bientôt à quoi s'en tenir sur les particularités du passage de Geissler à Berlin, car il est certain qu'avant d'aller à Cologne il a séjourné ici.

**La neige à Marseille.** — Pendant la nuit dernière, une neige très abondante est tombée sur la ville.

La pluie est survenue dans la matinée. Cependant, sous les derniers efforts du vent du nord-ouest, le froid persiste.

On sait que la neige tombe depuis quelques jours dans les départements du nord et de l'est.

On télégraphie de Digne :

« A la suite d'une violente tempête, une

neige abondante est tombée cette nuit. Une couche de vingt centimètres recouvre le sol.

« Les récoltes sont perdues, tous les arbres sont en fleurs. Jamais, à pareille époque, on n'avait eu dans la région une telle température. »

**Curieuse invention.** — Dernièrement a eu lieu, à l'académie de chant de Berlin, en présence d'une compagnie nombreuse et choisie, une expérience au sujet d'un appareil qui est la révolution dans le domaine de la transmission.

L'invention est de l'ingénieur Gluck, qui a longtemps cherché le moyen de propager plus parfaitement à une distance plus grande que celle obtenue jusqu'ici, les sons de la musique d'orchestre.

M. Gluck, au cours de sa démonstration, annonça qu'une partie de l'orchestre de l'Opéra se trouvait réunie dans la salle de la Philharmonie.

Le conférencier expliqua que les instruments des exécutants étaient pourvus d'un fil métallique mince, que ces fils se réunissent à une certaine distance au câble se rattachant à un fil téléphonique, comme l'appareil de transmission qui se trouve à l'Académie de chant.

Au moyen d'un téléphone placé dans la salle, M. Gluck, avertit l'orchestre réuni dans la salle de la Philharmonie, et bientôt on entendit la musique dont les sons avaient une force normale et qui reproduisait, dans la salle de l'Académie, un morceau d'ensemble, avec les nuances les plus délicates.

Après plusieurs autres morceaux exécutés avec le même succès, M. Gluck assura l'auditoire qu'au moyen de son appareil, la musique d'orchestre pouvait avec la même facilité se propager au loin ; en même temps des fils télégraphiques spéciaux furent mis en communication avec Vienne, et à minuit, une dépêche annonçait que l'expérience avait complètement réussi dans cette ville.

Pendant que l'inventeur recevait les plus vives félicitations, plusieurs industriels lui offraient deux millions de marks pour l'exploitation de sa découverte.

**Les ballons dirigeables.** — La Gazette d'Ausbourg donne les détails suivants sur le ballon soi-disant dirigeable dont les expériences, à Metz, ont été signalées. Nous les reproduisons à titre de curiosité :

« L'inventeur est un mécanicien nommé Welker, originaire des provinces rhénanes et établi en Amérique. L'invention lui aurait été achetée, après essais, par le gouvernement allemand, au prix de un million de marks ; en outre, la reute d'un autre million lui sera servie pendant un certain nombre d'années.

« On cite un parent de Welker à qui ce dernier a déjà envoyé, comme cadeau, 30,000 marks sur le prix de son invention.

« Le ballon peut, assure le journal allemand, être dirigé contre le vent et être immobilisé, il évolue dans un très petit espace ; sa vitesse est au moins quadruple de celle d'un train express. »

**Un nouveau combustible.** — D'après le Northern Echo du 14 avril, il aurait été inventé dans le comté de Durham, un nouveau combustible dont le volume est inférieur de 70 0/0 à celui du charbon qui permettra de produire des deux tiers le temps nécessaire pour obtenir la pression, qui coûtera moitié moins que la houille et qui enfin ne produira aucune fumée.

Tel serait, du moins, le résultat des expériences sérieuses faites sur la nouvelle matière.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Spectacle du 19 avril 1887.

**REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE FRANCILLON**

Comédie en 3 actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie-Française.

ON COMMENCERA PAR

**LE BIJOU DE LA REINE**

Comédie en 1 acte, de M. A. Dumas fils.

AVEC LE CONCOURS DE

M. ABEL, du Vaudeville, dont le talent n'a jamais été plus souple et plus brillant ;

M. WORMS, un comique du Palais-Royal, dont la réputation n'est plus à faire, car nous nous rappelons tous l'amusant Des Prunelles, de *Divorcés* ;

Paul GIRON, l'élegant artiste du Gymnase ;

M. DUBREUIL, le comique de *Théodora*.

L'héroïne de la pièce sera présentée par M<sup>lle</sup> LETURE, qui vient de marquer sa place à l'Odéon, du premier coup, dans *Michel Pauper* ;

M<sup>me</sup> DESHAYES, dont la réputation n'est plus à faire ;

M<sup>lle</sup> RAYNARD, la gentille ingénue que nous connaissons ;

Et M. Paul DESHAYES, dans le marquis de Riverolles.

Salle comble jeudi soir au théâtre de Limoges,

où l'excellente troupe de M. Paul Deshayes nous donnait *Francillon*, le grand succès actuel de la Comédie-Française. Que dire de l'œuvre si périllante d'Alexandre Dumas fils qui n'a été dit par nos grands confrères parisiens ? Elle déborde d'entrain, de gaieté, de malice et de bonne humeur.

La pièce a pour thèse la fidélité que tout homme doit à la femme qu'il a choisie. Le premier acte est un éblouissement, la première partie du second est d'un pathétique haletant, la seconde est comique au possible. Le troisième acte est une conversation admirable. Il est impossible de demander à une pièce de théâtre une morale plus pure.

Quant à l'interprétation, elle a été en tous points irréprochable, et c'est à juste titre que M. Alexandre Dumas a placé sa confiance en M. Paul Deshayes pour la direction de sa pièce en province.

Tous les vaillants artistes, au premier rang desquelles nous placerons cependant M<sup>lle</sup> Letore, Francine de Riverolles ; M<sup>lle</sup> Raynard, Annette de Riverolles et M. Worms, Stanislas de Gandredon, ont été vraiment admirables.

(Courrier du Centre.)

**Théâtre.** — Nous recevons de notre correspondant, M. O. Gourdin, un article critique sur la nouvelle pièce de M. Emile Zola : *Renée*. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

**Cours du 18 avril.**

3 0/0	81 25
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	84 65
4 1/2 0/0 ancien	104 10
4 1/2 0/0 1883	109 90
<b>Dernier cours du 18 avril.</b>	
Actions Orléans	1,303 00
Actions Lyon	1,272 50
Obligations Orléans 3 0/0	394 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	309 00
Obligations Lombardes (jouissance )	297 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	350 00

**L'Alimentation publique**

Ce qui aujourd'hui, intéresse réellement la masse du public : C'est la question de l'alimentation. Ce qu'il cherche surtout : Ce sont les moyens d'obtenir toujours purs, les produits qu'il aime pour leur goût agréable et leurs qualités salutaires.

Parmi ces produits, le Chocolat tient une des premières places, et la Maison Menier a acquis dans cette fabrication une importance colossale qui lui a valu les plus hautes récompenses aux grandes Expositions, et dont les avantages se résument ainsi : Cacao choisi de première qualité, provenant de ses 75,000 hectares de plantations au Nicaragua. — Sucre d'une pureté constante venant de sa sucrerie de Roye. — Matériel mécanique d'une exécution et d'une puissance remarquables. — Rapidité dans la transmission des ordres et l'expédition des produits ; assurés par l'établissement de lignes télégraphiques, téléphoniques, et l'embranchement de 10 kilomètres à voie large sur le chemin de fer de l'Est, reliant l'Usine de Noisiel à la Maison Centrale de Paris, 56, rue de Châteaudun. — Personnel de plus de 1,200 employés ; habitant une cité ouvrière coquette, et pourvue d'institutions de prévoyance. — Production annuelle dépassant 12 millions de kilogrammes de chocolat, et donnant un chiffre d'affaires de 40 millions de francs.

L'honneur de la Maison Menier, fournissant à elle seule les deux tiers de la consommation française ; c'est de pouvoir, lors de progrès notables réalisés dans sa fabrication, faire spontanément bénéficier le consommateur de réductions de prix ; c'est surtout, d'avoir introduit dans l'alimentation publique, un produit pur de tout mélange et à la portée de tous ; ce produit qui en effet naguère, semblait réservé par son prix aux classes aisées, figure régulièrement aujourd'hui dans tous les ménages.

Voilà pourquoi le public, sachant combien il est difficile de lutter avantageusement avec cette Maison, exige la vraie marque Menier ; redoutant les contrefaçons, qui dissimulent des produits toujours inférieurs, et parfois nuisibles à la santé.

**Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. — Le **ROB BOUYVEAU-LAFFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule* et la *Tuberculose*. — Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>ie</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>r</sup> de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom **WLINSI**.

**L'EAU de L'ÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie*, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.



**CHEMISES**  
sur mesure  
pour  
**HOMMES**

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE  
**N.-B. LAUR**

**COUSTUMES**  
sur mesure  
pour  
**HOMMES**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
**A. COUDERC**  
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

**Grande Culture**  
DE  
**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

**Pépinières SÉGUELA & Fils**

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'agen, chânes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

**MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES**  
1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

**PHOSPHATE DE FER**  
de LERAS, D<sup>r</sup> Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

**SIROP PHÉNIQUE**  
de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON B. Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**Vignes Américaines**

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. Victor COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Evêque (Lot).

Librairie ABEL PILON, 1, rue Fleurus, 33, PARIS  
**A. LEVASSEUR & C<sup>o</sup> ÉDITEURS**  
de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; de toutes les Publications artistiques.  
Garnier, F. de Feuille, Genette et Coiteux, etc.  
Paroisse CHATELAIN, 10, rue de la Harpe, PARIS. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES ESCOMPTE AU COMPTANT.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**PONTIÉ**

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.



Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

CRICRICE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

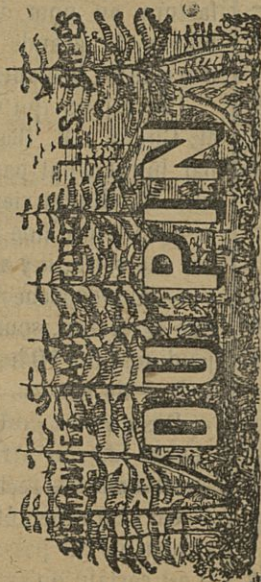
EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition Universelle de Paris 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

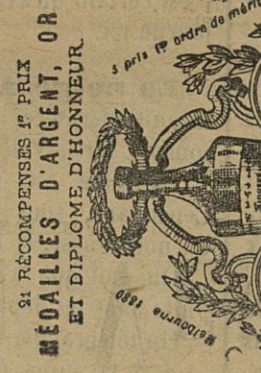
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

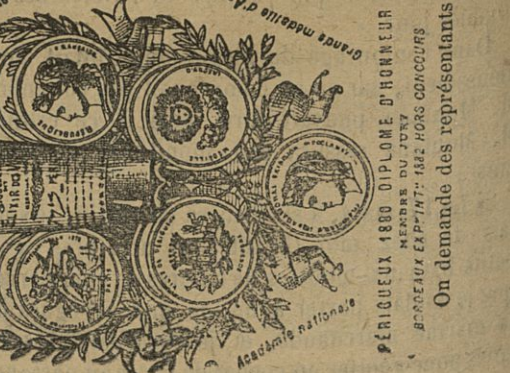
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



SI RÉCOMPENSES ET PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR  
PÉRIGUEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR  
PÉRIGUEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR